



# COMMUNIQUÉ



## **PARTICIPATION 2023 : PAS D'ARGENT POUR LES SALARIÉS. ET POUR LES ACTIONNAIRES ?**

Nombre d'entre vous nous ont fait part de leur étonnement de ne pas avoir reçu de notification de participation cette année. **Il n'y aura, en effet, pas de participation en 2023 sur les résultats 2022.**

Le versement d'une participation est conditionné par la réalisation d'un **résultat fiscal positif**, calculé selon les normes comptables françaises. **En 2022, le résultat fiscal de GRDF a été déficitaire à -14 millions d'euros**, contre un bénéfice de 433 millions en 2021.

Le retrait du résultat s'explique principalement par :

- Une **baisse de 10 % des recettes d'acheminement**, soit 345 millions. Environ deux tiers de la baisse sont liés à un effet climat chaud et un tiers à une diminution des volumes acheminés dans un contexte de crise gazière ;
- Une **hausse des provisions pour renouvellement** de l'ordre de 100 millions.

Il est cependant à noter que **l'effet de la baisse des volumes de gaz acheminés sur le chiffre d'affaires de 2022 sera compensé à moyen terme par des hausses tarifaires** conformément aux principes de la régulation ATRD.



### RAPPEL

#### Mesures Salariales 2023 :

Au-delà du complément salarial CGT, fruit de la lutte de la fin d'année dernière, que tous les agents de GRDF perçoivent et percevront tout au long de l'année 2023, la CGT rappelle que, bien que non-signataire de l'accord, ses négociateurs ont participé et pesé fortement sur les négociations « mesures salariales 2023 » jusqu'au bout.

**Le contenu de cet accord ayant été jugé insuffisant par ses syndiqués, la CGT ne l'a pas signé.**



**NOUS REGRETTONS DONC QUE CERTAINES ORGANISATIONS SYNDICALES TENTENT DE S'ACCAPARER LES BIENFAITS DE LA NÉGOCIATION COLLECTIVE. A BON ENTENDEUR.**

